



L'ABSINTHE COMMUNALE 2025 EST ARRIVÉE !

Cette absinthe est le fruit d'une dégustation à l'aveugle orchestrée chaque fin d'année par l'Association interprofessionnelle de l'absinthe (AIA) et la commune de Val-de-Travers depuis 2010.

Chaque distillateur membre de l'AIA peut proposer un de ses produits pour ce concours réunissant le Conseil communal et plusieurs invités triés sur le volet.

Au terme du processus, une absinthe est sélectionnée par le jury pour devenir la « cuvée communale » qui sera servie lors des événements officiels organisés par les autorités ; elle peut également être achetée auprès de la commune de Val-de-Travers.

Subtilité de la sélection : l'identité du distillateur n'est jamais révélée et seuls un ou deux membres du comité de l'AIA la connaît (ainsi que le distillateur lui-même évidemment...) •

ENTRETIEN DES ARBRES D'AVENUE

Dans le cadre de la campagne annuelle d'entretien des arbres d'avenue et du contrôle sanitaire de ceux-ci, il a été identifié que 21 arbres devront être abattus sur le territoire communal, notamment dans les villages de Fleurier, Couvet, Saint-Sulpice et Noiraigue.

Pour rappel, ces abattages sont nécessaires pour des raisons sanitaires et sécuritaires.

Tout d'abord, afin d'assurer la sécurité des piétons et autres usagers du domaine public, mais également pour permettre d'effectuer les différents travaux de taille dans des conditions de sécurité optimales. En effet, les arbres malades et affaiblis dans leur structure peuvent potentiellement être dangereux et également contaminer les autres sujets sains. L'ensemble de ces arbres seront remplacés par des essences diverses afin de rajeunir nos parcs et allées et favoriser également des îlots de fraîcheur de plus en plus recherchés.

Cette démarche permet ainsi de sauvegarder l'important patrimoine que constituent les arbres d'avenue de nos villages. •

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations : www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses	Dates limites oppositions	Bien-fonds	Descriptions
Couvet – Bois de Sagneule	24.03.2025	3809	Mise en conformité formelle du facteur de correction / COUV
Couvet – Rue de la Flamme 59	24.03.2025	3156	Construction d'un garage
Couvet – J.-J. Rousseau 4	24.03.2025	3929	Agrandissement d'un balcon
Fleurier – Hôpital 25	24.03.2025	871	Mise en conformité d'une pergola
Noiraigue – Rue du Furcil	24.03.2025	1325 1326 1327 1328 1329 1330	Construction de six maisons familiales mitoyennes
Saint-Sulpice – Quartier de la Joux 9	24.03.2025	1467	Création d'une place multifonction, mise en conformité
Travers - Sapel-Dessous 1	31.03.2025	1308	Pompe à chaleur extérieure
Les Bayards – Quartier-du-Vent 42	31.03.2025	2522	Modification d'un balcon et ouverture garage
Fleurier – François-Jaques 3	31.03.2025	1678	Isolation thermique sur deux façades
Couvet – Progrès 9	31.03.2025	2065	Pompe à chaleur extérieure et création d'une fenêtre
Saint-Sulpice – Fosseaux 3a	31.03.2025	1632	Mise en conformité de 8 containers non chauffés

L'étiquette de l'absinthe communale est à chaque édition réalisée par un artiste ayant un lien avec le Val-de-Travers. Pour cette cuvée 2025, ce n'est pas un artiste qui a donné naissance à l'étiquette de la cuvée d'absinthe communale mais deux. Conjointes à la ville, Marie Gisep, conceptrice et réalisatrice de décors pour le théâtre, et Patric Calderara, enseignant en arts visuels au sein du Cercle scolaire du Val-de-Travers, ont élaboré ensemble une œuvre qui fait la part belle au concept de transparence qui peut avoir plusieurs significations pour notre boisson régionale: transparence du liquide avant d'être troublé, transparence contrariée lors de la période de clandestinité, transparence sous contrôle lors de la sélection à l'aveugle de l'absinthe communale.

Les bouteilles ainsi que des lithographies de l'œuvre, en nombre limité, seront en vente au service de la culture, des loisirs et des sports (rue du Clos-Pury 15, 2108 Couvet, 032 889 42 70, cultureloisirsports.vdt@ne.ch). •



ANNONCES

RAPPEL NOUVEAUX CITOYENS ET CITOYENNES

Les autorités communales perpétuent la tradition de recevoir officiellement les jeunes citoyennes et citoyens qui fêtent leur 18^e anniversaire en 2025. Cette manifestation marquera leur entrée dans la vie civique active et se déroulera le vendredi 4 avril 2025 à Fleurier, salle Fleurisia, de 18 h 30 à 20 h 30.

Les invitations ont été envoyées le 13 février dernier par courrier postal. Les nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens atteignant 18 ans cette année et domiciliés à Val-de-Travers qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priés de se manifester auprès de la Chancellerie communale (032 886 43 90, Chancellerie.VDT@ne.ch).

INFORMATIONS PRATIQUES

ÉLECTIONS CANTONALES DU 23 MARS

N'oubliez pas de voter. Merci !

Riccordatevi di votare. Grazie !

No olviden votar. Gracias !

Nao esqueçam de votar. Obrigado !

Don't forget to vote. Thank you !

Vergessen Sie nicht, abzustimmen. Danke !

Mos harroni me votu . Faleminderit !

ኅኽትመርጹ ኢይትረስዑ፡ምስ ብዙሕ ምስጋና

تيوصتلا اوسنت الو آل يزج أركش



FeNeCi
Fédération Neuchâteloise
des Communautés immigrées

La fédération neuchâteloise des communautés immigrées vous rappelle que tous les Suisses et Suissesses mais aussi les détenteurs et les détentrices d'un permis C sont invités à voter. Une participation de chacune et chacun est importante pour soutenir la démocratie.

REMPLIR + SIGNER + SCELLER = VOTER !

Pour que votre vote soit pris en compte, n'oubliez pas de remplir votre carte de vote, d'indiquer votre date de naissance, de signer votre carte de vote, de sceller votre/vos bulletin/s dans l'enveloppe de vote. Envoyez le tout à l'administration communale. Si votre carte de vote est incomplète, votre enveloppe de vote est non prise en compte. C'est comme si vous n'aviez jamais participé ! Pensez-y : votre voix peut faire toute la différence ! VOTER : ensemble, faisons remonter le taux de participation et contribuons à la vie démocratique de notre pays !

Vous pouvez également vous rendre au bureau électoral le dimanche 23 mars de 10 h à 12 h (Hôtel de Ville, rue du Temple 8, Fleurier).

Davantage de renseignements sur www.val-de-travers.ch/page/votations-etelections.

Pas encore fait votre choix ?

smartvote.ch est une plateforme en ligne d'aide au vote. Au moyen d'un questionnaire portant sur divers sujets politiques, les électrices et électeurs peuvent comparer leurs positions avec celles des candidates et candidats et/ou des partis et obtenir une recommandation de vote.

ENVIE DE RECEVOIR LES FACTURES COMMUNALES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ?

Rien de plus simple. Lors du règlement d'une prochaine facture de la commune via votre banque en ligne, il vous suffit d'activer cette option directement lorsqu'elle vous est proposée. Des factures électroniques sont possibles pour toutes les prestations communales, à l'exception de celles relatives à la location des salles et au Cercle scolaire du Val-de-Travers.

La commune émet plus de 25'000 factures par année. En 2024, 3'851 factures ont fait l'objet d'une facturation électronique, contre 3'378 en 2023 et 2'486 en 2022. Selon diverses études consacrées à ce sujet, la facture électronique peut présenter un bilan plus avantageux en matière d'émission de CO² qu'une facture au format papier, pour autant qu'elle soit consultée brièvement à l'écran et qu'elle ne soit pas imprimée.

Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements, vous pouvez contacter le service des finances de la commune à l'adresse FinancesEconomie.VDT@ne.ch ou au 032 886 43 60. •